

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 04 avril 2024

Date de la convocation :

22/03/2024

quatre avril deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil

Date affichage : 22/03/2024

Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement

Membres en exercice : 11

convoqué, s'est réunie sous la présidence de Didier BES

Présents : 10

Votants: 10

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique

Pour: 10

CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon

Contre: 0

BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Céline SER

Abstentions : 0

Représentés:

Délibération N° :

Excusés: Jean-Louis RIGOUSTE

DE_2024_26

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : ADHESION CAUE DU LOT ANNEE 2024

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal son accord pour l'adhésion au CAUE du Lot (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Lot).

M. le maire indique que cette cotisation permet de pouvoir bénéficier de conseils dans des domaines aussi variés que l'aménagement de l'espace, les équipements publics ou privés, le logement, le patrimoine, etc.

Le conseil délibère et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'adhérer au CAUE du Lot
- **VALIDE** le paiement d'une cotisation annuelle concernant l'adhésion pour la commune de Lavergne, pour l'année 2024 elle est de 80 €.
- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour signer les documents concernant cette adhésion

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES



Préfecture

Date de réception de l'AR: 08/04/2024

046-214601650-DE_2024_26-DE